

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres : Afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 16 + 3 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt-deux et le 20 du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

***Présents :** MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, ALBALADEJO Joseph, FEDERICO Fatiha, ROUCOLLE Lilian, LAFFITE Patrick, RAMIREZ Anne-Marie, GERBOLES Henri, SABARDEIL Manon, LIRONCOURT Agnès.*

***Absents ayant donné procurations :** LECTEZ Laurence à FORNELLI Sandra, BOLASELL Claire-Marie à MANAS Christophe, GERBOLES Henri à SABARDEIL Manon,*

Date de convocation le 14 septembre 2022

Le quorum est atteint

M. GRANDO Daniel a été nommé secrétaire de séance

DEL09202205

OBJET : Approbation demande de subvention MJC Trobad

Monsieur le maire laisse la parole à Mme GOGÉZ Aline, 1ère adjointe qui expose au conseil :

Lors du vote du budget primitif 2022 les subventions ont été attribuées aux associations. Chaque association avait transmis un dossier de demande de subvention.

L'association MJC Trobad avait déposé dans les temps son dossier. Une subvention de 5 000 euros a été approuvée et versée à cette association. La demande initiale était de 5 910 €. Ce montant avait été validé mais une erreur s'est glissée dans le calcul total des subventions.

De ce fait il convient aujourd'hui de rectifier cette erreur et d'approuver une subvention complémentaire de 910 € afin que ce montant puisse être versé rapidement.

Mme GOGÉZ rappelle que lors de l'approbation budget primitif, en date du 11 avril, le conseil avait autorisé l'ouverture de crédit d'un montant total de 22 850 euros. Les subventions ont été versées aux associations pour un montant total de 19 675 euros. Il reste donc une somme de 3 715 euros qui pourrait permettre le versement du complément de subvention de 910 €.

Monsieur le maire propose de verser la somme de 910 euros à l'association MJC Trobad.

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 910 euros à l'association MJC Trobad

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,**

C. MANAS

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 066-216600593-20220929-DEL09202205-DE